

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAHONTAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Qui ont pris
au Conseil en part à la
Municipal exercice Délibération
15 15 15

Séance du 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire.**

Présents : BONNAN Christian, BOSCHETTI Ophélie, CARETTE Mélanie, CHAUVEAU Jean-Baptiste, DA ASSUNCAO Carine, DARDERES Paul, DESCLAUX Amandine, DIAZ-VEIGA Sylvie, JEHANNO Romain, LASSUS Martine, MASMONTET Jean, TISNERAT Jacques, TISSIER Fabienne

Excusés ayant donné procuration : LAMAISON Yves

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme DESCLAUX Amandine

23042026-3 : vote des taux 2026

Le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être votés les taux des impôts, notamment :
Les limites de chacun, les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'augmenter les taux d'imposition en 2026.

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2026, comme suit :

TAXES	TAUX DE REFERENCE 2025	BASES EFFECTIVES 2025	BASES 2026	TAUX VOTÉS EN 2026	PRODUITS ATTENDUS SUR TAUX 2026
Foncier bâti.	20.12	979 935	993 600	20.52	203 887
Foncier non bâti	23.19	52 091	52 400	23.65	12 393
Taxe d'habitation	13.69	65 575	62 200	13.96	8 683
TOTAL					224 963

Pour copie conforme

Fait et affiché à LAHONTAN, le 23 avril 2026

Le Maire

Patrice LALANNE